

Global Electrification

Lettre Géopolitique de l'Electricité

☞ Nos études se retrouvent sur www.geopolitique-electricite.fr

Directeur de la Publication:
Lionel Taccoen
 Tél : 0660469030
Rédactrice en chef :
Emma Legrand

Lettre Géopolitique de l'Electricité N°64 –juin 2016

Notre Lettre « Géopolitique de l'Electricité » est la seule publication sur ce thème en langue française. Elle est mensuelle.

Nous n'avons aucun objectif militant. Nous ne cherchons pas à sauver la planète ni à promouvoir le nucléaire ou le solaire. Nous tentons d'approcher la vérité, en décrivant par des données objectives le passé proche et le présent des secteurs électriques et de leur contexte. Les nombreuses prévisions concernant 2020, 2035, voire 2050, ne nous intéressent que pour l'étude de leur cohérence avec les données actuelles. Nos études sont inédites. Elles utilisent les données provenant directement des acteurs du terrain : réseaux de transport, compagnies d'électricité, rapports officiels nationaux ou internationaux, associations professionnelles ou ONG.

☞ Vous pouvez recevoir notre Lettre par simple demande par E-mail à geopolitique.electricite@gmail.com ou en vous inscrivant sur notre site.

Sommaire

Les Energies Nouvelles Renouvelables en Europe Résultats peu probants et insécurité juridique

L'Union Européenne a investi sept cent cinquante milliards d'euros dans les énergies nouvelles renouvelables (ENR). Le but premier était la lutte contre le réchauffement climatique, ensuite étaient visés une plus grande indépendance énergétique et des prix de l'électricité compétitifs. Les résultats, mesurés par Eurostat sont peu probants. En particulier, les prix de l'électricité pour les consommateurs ont notablement augmenté.

Devant la perspective d'un coût indirect supplémentaire (les « mécanismes de capacité ») justifiés par les dirigeants européens par de possibles « black-out » électriques, l'Autorité de Concurrence européenne a décidé d'intervenir. Le régime des subventions sera revu. Une période d'insécurité juridique commence pour les renouvelables avec une première : une demande d'indemnisation d'une compagnie d'électricité espagnole contestant la légalité des aides aux ENR.

Les énergies nouvelles renouvelables en Europe Résultats peu probants et insécurité juridique

Le Syndicat des Energies Renouvelables (SER) regroupe en France « directement ou indirectement, plusieurs milliers d'entreprises, concepteurs, industriels et installateurs, associations professionnelles spécialisées, représentant les différentes filières ». A son Conseil d'Administration, siègent des représentants de grands énergéticiens mondiaux et nationaux : EDF Energies Nouvelles, Engie (ex GDF-Suez), Siemens, Veolia, General Electric Renewable Energy...etc. Le Président du SER, Jean-Louis Bal, ancien Directeur à l'Agence de Maîtrise de l'Energie (ADEME) a longtemps travaillé dans le secteur photovoltaïque. Le SER et son Président possèdent les capacités d'expertise technique et d'information suffisantes.

Or Jean-Louis Bal est inquiet. En avril 2016, il s'alarme de projets de la Commission Européenne, [s'ils étaient réalisés], « il n'y aurait plus aucune politique industrielle possible [pour les renouvelables] et la planification, notamment pour les réseaux, serait rendue impossible ».¹

Les investisseurs n'aiment pas les incertitudes. Un seul exemple : l'Association des Banques Tchèques (CBA) vient d'écrire à la Commission Européenne² pour lui demander d'éclaircir au plus vite « la légalité des aides tchèques [vis-à-vis des règles européennes] aux énergies renouvelables ». Et de rappeler que ses membres ont déjà prêté entre quatre et cinq milliards d'euros pour financer des investissements dans les renouvelables. Justement, **la légalité des aides aux renouvelables est contestée (une première) en Espagne par la compagnie d'électricité Fenosa.**

Les investissements dans l'Union Européenne dans les énergies renouvelables sont en chute libre. Chaque année, l'ONU, s'appuyant sur l'expertise de Bloomberg et de la Frankfurt School, publie les chiffres des investissements dans les énergies renouvelables (hors grandes installations d'hydroélectricité, au-dessus de 50 MWe). Le Rapport, préfacé par le Secrétaire Général de l'ONU, Ban Ki-Moon, fournit, entre autres les données correspondantes pour l'Union Européenne³. Ces investissements se maintiennent très élevés dans le monde depuis 2010, battant un record en 2015 avec plus de 285 milliards de \$. A contrario en Europe, ils s'effondrent, passant de près de 123 milliards en 2011 à 49 milliards de \$ en 2015.

Certes, le coût des renouvelables a baissé, mais pas dans les proportions du glissement des investissements. D'autant plus que l'essor de l'hydraulique marine tend à ré-augmenter ces coûts, au moins dans un premier temps. Une telle diminution ne peut qu'entraîner un recul du rythme des mises en service en Europe. Ce que confirment de récentes décisions en Allemagne.⁴

La politique européenne de promotion des énergies renouvelables, y compris dans notre politique nationale (la Loi de Transition Energétique) ne cesse d'être proclamée comme essentielle pour la lutte contre le réchauffement climatique. Les faits décrits ci-dessus méritent des éclaircissements, ce que nous tentons dans cette Lettre n°64.

¹ Actu-Environnement-14/4/2016

² Green Energy Investing-1/6/2016

³ « Global trends in renewable energy »2016-FS-UNEP Collaborating Centre

⁴ « L'Allemagne ralentit l'essor des renouvelables »-Handelsblatt-Global Edition-8/6/2016

I) Les ENR en Europe: d'énormes investissements

-La politique de lutte contre le réchauffement climatique

. En 2007 à Bruxelles, les représentants des Etats membres réunis en Conseil européen décidèrent de promouvoir les énergies renouvelables en décidant une « proportion contraignante de 20% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie totale ...d'ici 2020 ». Ils invitèrent la Commission européenne à proposer une directive (une loi européenne), qui fut promulguée en 2009⁵.

La raison première invoquée pour promouvoir les énergies renouvelables était la lutte contre le réchauffement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, essentiellement le gaz carbonique. Plus de la moitié de ces émissions proviennent du secteur énergétique. Les autres motifs mentionnés étaient la réduction de la dépendance européenne aux énergies importées et une meilleure compétitivité entraînant un surplus de croissance économique que provoqueraient les investissements dans ces énergies.

La définition juridique précise choisie de ces énergies fut celle-ci:

*« Energies renouvelables : Les sources d'énergie non fossiles renouvelables (énergie éolienne, solaire, géothermique, houlomotrice, marémotrice et hydroélectrique, biomasse, gaz de décharge, gaz des stations d'épuration d'eaux usées et biogaz) ».*⁶

D'une manière générale, on appelle « énergies propres » les énergies dont l'utilisation réduirait les émissions de gaz à effet de serre et contribuerait à la lutte contre le réchauffement climatique. A la suite de l'Accord de Paris obtenu lors de la COP21 fut créée par les principales puissances de la planète la « Mission Innovation » afin « d'accélérer la révolution vers les énergies propres ». On constate que pour l'Union Européenne, les seules « énergies propres » sont les énergies renouvelables définies comme ci-dessus. Par contre Chine et Etats Unis, entre autres, considèrent que l'énergie nucléaire et les énergies fossiles décarbonées (c'est-à-dire avec capture et stockage du gaz carbonique) sont des « énergies propres » donc susceptibles d'être développées pour lutter contre le réchauffement climatique.⁷ Le Royaume Uni s'est rallié à ce point de vue.

Le nucléaire et l'obtention d'énergies fossiles plus « propres » ne sont pas considérées par l'Union Européenne comme susceptible de lutter efficacement contre le réchauffement climatique. Les Etats Unis, la Chine, le Royaume Uni (qui fait cavalier seul dans ce domaine en Europe) et bien d'autres estiment au contraire que nucléaire et/ou énergies fossiles rendues plus propres ont un rôle à jouer dans la bataille pour le climat.

Lors de la COP21, l'Union Européenne n'a pas obtenu d'inclure dans l'Accord de Paris, sa notion d'énergie propre limitée à la définition européenne des énergies renouvelables. Seul le but est contraignant : sauver le climat en diminuant les émissions de gaz à effet de serre. Aucun moyen n'est préconisé. Il revient maintenant à l'Union Européenne de prouver, au vu de ses seuls résultats, que ses méthodes sont les meilleures.

⁵ Directive 2009/28/CE du 23 avril 2009.

⁶ Directive 2009/28/CE –Art.2 a)

⁷ www.mission-innovation.net- Cf. le tableau indiquant la définition des « d'énergies propres » par signataire.

- La mise en place des aides aux Energies Renouvelables

La base juridique

La promotion des énergies renouvelables comporte des mesures les favorisant, donc des aides, financières ou non. La grande hydroélectricité (les grands barrages) est une technologie mature. De plus, la plupart des sites, en Europe, ont été aménagés. Elle fut écartée de ces aides.

Les autres, définies par la directive européenne de 2009, hors la grande hydraulique, sont habituellement appelés Energies Nouvelles Renouvelables (ENR). Elles comprennent essentiellement le solaire, l'éolien et les bioénergies.

Le secteur énergie relève du marché unique européen : les clients sont libres de choisir leurs fournisseurs et ces derniers sont mis en concurrence. Le marché de l'électricité a été organisé par une première directive européenne de 1996. Depuis cette époque et progressivement, les clients ont acquis la possibilité de choisir leur compagnie. En France, la dernière étape, le libre choix par les petits consommateurs, de leur fournisseur, vient d'être franchie. Cette organisation nouvelle du secteur électrique, tournant le dos aux grands monopoles historiques que constituaient des opérateurs publics comme EDF ne peut fonctionner que si tous les fournisseurs sont mis sur pied d'égalité. Ceux-ci peuvent vendre dans l'ensemble du marché européen (le plus important du monde). En contrepartie, chacun doit être certain que ses concurrents ne bénéficient pas de privilèges et/ou aides indues.

En conséquence les aides publiques à un fournisseur d'énergie, donc d'électricité sont interdites par le Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne. Comment dans cette situation aider légalement les producteurs d'ENR ? Il existe des dérogations à ce principe d'interdiction. Elles sont très précises (par exemple pour les aides aux innovations, pour compenser les dégâts des calamités naturelles...). L'application de ces règles est surveillée par la puissante autorité de concurrence de la Commission européenne.

La base juridique des aides publiques aux ENR est l'Article 105 du Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne alinéa 3c, qui par dérogation aux interdictions des aides d'Etat stipule que sont légales ;

« Les aides destinées à faciliter le développement de certaines activités...quand elles n'altèrent pas les conditions des échanges dans un sens contraire à l'intérêt général ».

Les aides accordées aux renouvelables.

Il fut décidé deux types d'aides, définies dans la directive de 2009⁸ :

-une aide non financière : « un accès prioritaire, soit un accès garanti au réseau pour l'électricité produite à partir des sources d'énergie renouvelables ». Il s'agit d'un véritable privilège.

-une aide financière : des subventions permettant aux fournisseurs d'ENR des prix de vente rémunérateurs.

La législation européenne avait été précédée de dispositions ***nationales*** similaires dans certains pays comme l'Allemagne ou l'Espagne et acceptées par une directive plus ancienne (2003).

⁸ Directive européenne 2009/28/CE du 21 avril 2009-Art. 16 ,2 c.

Les aides aux ENR sont apparues dans certains pays européens vers 2003 et se sont généralisées dans l'Union Européenne à partir de 2009.

Des investissements considérables.

Les dispositions destinée à promouvoir les ENR sont extrêmement favorables. Les fournisseurs sont certains, sauf cas très particuliers de vendre **toute leur production à un prix calculé pour être rémunérateur**. Tout projet correctement bâti ne peut que rapporter les gains prévisibles. Un véritable rêve pour les investisseurs⁹, qui se précipitent, y compris certains, jusque là étrangers au monde de l'énergie. Les investissements bondirent. Voici les investissements dans l'Union Européenne en milliards de \$ depuis 2004 dans les ENR (hors grande hydraulique)¹⁰ :

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Milliards\$	25	33	47	67	82	83	113	123	89	60	62	49

De 2004 à 2015, les investissements dans les ENR se sont ainsi élevés à 833 milliards de \$, (environ 750 milliards d'euros) depuis 2004, soit largement plus qu'il ne faudrait dépenser pour que les milliard et deux cent millions d'êtres humains qui en sont privés aient accès à l'électricité.

« La plus grande partie de ces investissements concerne le solaire et l'éolien »¹¹. Nous estimons que près de la moitié de ces investissements se sont dirigés vers le solaire (près de 400 milliards de \$) et un peu moins du tiers vers l'éolien (250 milliards de \$).

Ce tableau montre l'accélération après 2003 des investissements dans les ENR, dues d'abord à des mesures d'aides dans certains Etats (Espagne, Allemagne...) puis après 2009 dans toute l'Union Européenne. Une chute apparaît après 2011. Elle est bien postérieure à la crise économique de 2008 qui n'en est donc pas la cause.

Depuis 2004, les investissements dans les énergies renouvelables dans l'Union Européenne, favorisés par des aides, financières ou non, très attractives, ont été gigantesques : près de 750 milliards d'euros, dont près de la moitié dans le solaire. De 2004 à 2015, plus du quart des investissements mondiaux dans les renouvelables l'ont été dans l'Union Européenne, qui ne compte que 7% de la population de la planète.

II) Les résultats très décevants.

- **Le premier but : la lutte contre le réchauffement climatique : un résultat imperceptible.**

Rappelons que le premier but de la promotion des énergies renouvelables est de lutter contre le réchauffement climatique, en baissant des émissions de gaz à effet de serre issus de notre consommation d'énergie.

. Pour mesurer les progrès accomplis il ne faut pas se contenter d'observer l'évolution des émissions **globales** des gaz à effet de serre dues à l'énergie. Il faut **observer les émissions par unité d'énergie consommée**. En effet, la crise économique de 2007-2008 a fait baisser la

⁹ Ce ne fut pas le cas pour les producteurs de composants (par exemple les panneaux photovoltaïques) qui ne bénéficièrent pas d'aides spécifiques et durent affronter la concurrence étrangère, dont le chinoise.

¹⁰ Cf. « Global trends in renewable energy investment 2016 » FS-UNEP 2016

¹¹ Cf. la Banque Européenne d'Investissements.

consommation d'énergie en Europe, donc a diminué les émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'énergie. Cela n'a rien à voir avec le développement des renouvelables.¹²

Ces **émissions par unité d'énergie consommée** sont fournies jusqu'en 2013 par Eurostat¹³. Elles sont exprimées en prenant comme base 100 l'année 2000, **ce qui permet de bien repérer les variations depuis cette année**. Nous fournissons ici les variations globales pour les 28 Etats européens, ainsi que ceux pour la France et l'Allemagne.

Voici les résultats d'Eurostat:

Année	2000	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
UE	100	94,7	95,1	93,3	91,9	90,7	91,1	90,5	89,8
Allemagne	100	93,2	95,5	94,7	93,8	92,8	95,5	95,5	96,0
France	100	92,8	92,2	90,6	91,1	89,8	88,2	88,2	87,9

On constate :

-Pour l'Union Européenne : en cinq ans, de 2000 à 2005, donc avant la période de promotion des énergies renouvelables, les émissions de gaz à effet de serre par unité d'énergie consommée ont baissé de 5%. Mais il a fallu huit ans...malgré les centaines de milliards d'euros investis dans les renouvelables, pour obtenir le même résultat de 2005 à 2013.

-L'Allemagne : après sept ans de promotion intense des renouvelables (2006-2013), le secteur de l'énergie allemand, a consommé égale émet 3% de gaz à effet de serre en plus. L'échec de la transition énergétique allemand (l'Energiewende), est évident.

-La France a réussi à diminuer de 12% en treize ans, depuis l'an 2000, ses émissions de gaz à effet de serre par unité d'énergie, trois fois mieux que l'Allemagne. Et beaucoup moins d'aides aux renouvelables.

Pour l'Union Européenne, la politique de promotion des énergies renouvelables a un impact peu probant sur le réchauffement climatique.

Peut-on espérer des chiffres meilleurs en 2014 et 2015 ? Les émissions de gaz carbonique, la plus grande partie des émissions de gaz à effet de serre du secteur énergétique de l'Union Européenne ont baissé de 5% en 2014, puis ont augmenté de 0,7% en 2015. La consommation d'énergie a chuté de 4% en 2014, et sa valeur en 2015 n'est pas encore connue mais n'a que peu variée. En conséquence, les conclusions ci-dessus restent valables.

La Direction Générale de l'Energie de la Commission européenne dans son dernier Programme Indicatif Nucléaire (PIN) a constaté la place importante du nucléaire dans les sources d'énergie non émettrice de gaz à effet de serre¹⁴. Ce langage nouveau, qui peut, sans trop de risque d'erreur, être interprété comme un doute sur la possibilité de lutter contre le réchauffement climatique par les seules sources renouvelables, a provoqué de vives réactions en Allemagne.

-Le second but : l'indépendance énergétique de l'Union Européenne. Non atteint.

Eurostat fournit le taux de dépendance énergétique de l'Union Européenne (pourcentage des importations rapportée à la consommation finale). Voici les résultats :

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
%	48,8%	50,2%	52,2%	53,6%	53%	54,7%	53,7%	52,8%	54%	53,3%	53,2%

¹² Le Rapport de l'Agence Européenne de l'Energie « Renewable energy in Europe 2016 » ne tient pas compte de ces baisses de consommation d'énergie dues à la crise (fig.2.19, p.43). Ses conclusions ne sont donc pas valides.

¹³ Tableau Eurostat tsdcc220.

¹⁴ Publié le 4 avril 2016.

: Notre dépendance aux importations énergétiques a plutôt augmenté.

L'apport des énergies renouvelables n'a pas amélioré l'indépendance énergétique de l'Union Européenne.

-Le troisième but, le prix de l'énergie : la contre performance.

Les investissements s'étant dirigé essentiellement vers le solaire et l'éolien, ce sont les prix de l'électricité qui ont surtout été affectés. Eurostat fournit, pour les consommateurs domestiques les **Prix de l'électricité moyens observés hors taxes (HT) et avec taxes (TTC) (en euros/kWh)**¹⁵ :

année	2007	2011	2012	2013	2014	2015
Prix HT	0,1195	0,1305	0,1350	0,1375	0,1385	0,1410
Prix TTC	0,1530	0,1803	0,1887	0,2002	0,2036	0,2082

Les prix de l'électricité ont augmenté **hors taxes** de 18% en 8 ans, mais du double, 36% **toutes taxes comprises**. L'inflation, en zone euro a été pour ces huit ans environ 13,5%¹⁶. Donc, hors **inflation**, les prix **hors taxes** de l'électricité ont augmenté de 4,5%, et **toutes taxes comprises** de 22,5%.

-L'augmentation des prix de l'électricité hors taxes (4,5%) est due essentiellement à l'augmentation des dépenses dans le transport d'électricité (lignes électriques). Or ces frais proviennent avant tout de travaux nécessités par l'arrivée des Energies Nouvelles Renouvelables(ENR) (lignes supplémentaires, « réseaux intelligents »...).

-L'augmentation des taxes provient en grande partie des subventions aux Energies Nouvelles Renouvelables (ENR). On constate :

Les prix de production hors taxes de l'électricité sont restés stables hors inflation. Les prix aux consommateurs, hors inflation, ont grimpé de plus de 20%. Les deux causes de cette augmentation (nouvelles taxes et dépenses supplémentaires pour les réseaux électriques), sont dues en grande partie au développement des Energies Nouvelles Renouvelables.

Ainsi, les trois buts principaux de la promotion des énergies renouvelables : lutte contre le réchauffement climatique, indépendance énergétique, et maîtrise des prix, ne se sont pas réalisés. Il y a aujourd'hui, au sein de la Commission européenne une crainte de ne pas atteindre les buts de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui ont été fixés. Donc une crainte que l'Europe n'occupe pas sa place dans la lutte contre le réchauffement climatique. D'où le surprenant rappel de l'importance du nucléaire dans les sources d'électricité non émettrices de gaz à effet de serre.¹⁷

¹⁵ Tableaux Eurostat ten00117 et nrg_pc_204

¹⁶ Inflation in the euro area-Eurostat- mai 2016-fig.1-moyenné par inflation.eu "Historic Harmonised Inflation Europe"

¹⁷ Dans le Plan Indicatif Nucléaire de la Commission européenne (4 avril 2016)

III) La reprise en main par l'Autorité de Concurrence.

De tels résultats ne pouvaient qu'entraîner une réflexion sur la politique de promotion des renouvelables. Ce sont les dirigeants des Etats qui, dès 2007 avaient décidé de viser 20% d'énergie renouvelable et avaient demandé à la Commission européenne de proposer une législation correspondante qui a été promulguée en 2009.

Au sein de la Commission européenne, ces questions sont du ressort du Commissaire à l'Energie qui a autorité sur la Direction Générale de l'Energie. A la suite d'une concertation avec les Etats européens, le Commissaire à l'Energie fut à l'origine d'une première inflexion, dans une Communication de juin 2014¹⁸. Les nouveaux projets, de production d'électricité utilisant les ENR (au-delà d'une certaine taille), devront faire l'objet d'appels d'offres. Mais on ne mettra en concurrence que les fournisseurs d'une même énergie : par exemple les producteurs d'électricité solaire entre eux. Il n'y aura plus en ce cas de tarifs d'achat garantis, mais des primes pour assurer la rentabilité de l'installation. On ne toucha pas à la priorité d'achat des électricités issues d'ENR. Il s'agit d'une réforme bien douce.

Aujourd'hui, des remises en cause plus substantielles du régime des aides aux renouvelables vont probablement survenir. Elles proviendront d'une autre cause : le naufrage du marché européen de l'électricité.

-Le naufrage du marché européen de l'électricité

La ruée des investisseurs vers les ENR a provoqué une augmentation de 20% des capacités de production d'électricité européenne alors que la demande d'électricité stagnait. Dans certains pays la proportion est encore plus forte, 40% au Danemark, 38% en Allemagne, 28% en Espagne et 25% au Portugal. Comme les électricités solaire et éolienne ont priorité, il n'est pas question pour les autres producteurs de les concurrencer. Ils doivent s'effacer. Ainsi de multiples centrales ne peuvent plus fonctionner comme cela était prévu lors de leur construction : elles doivent stopper pour laisser passer solaire et éolien. Elles vendent moins de courant qu'escompté. Leurs propriétaires, dans certains cas, perdent de l'argent. Ces situations vont encore s'aggraver puisque les productions solaire et éolienne sont amenées à s'accroître.

Cela a deux conséquences :

-depuis la mise en place du marché de l'électricité (1996), les producteurs ne sont plus responsables de la sécurité d'approvisionnement. Les lois du marché doivent y pourvoir. Dans les faits, le bon fonctionnement du marché se fait sous le contrôle des Commissions de Régulation de l'Energie. Soyons clairs : ***la sécurité de fourniture en électricité du citoyen européen est désormais de la responsabilité des Etats.***

Débarrassés de cette responsabilité, les producteurs européens peuvent donc fermer les centrales déficitaires et elles le font à grande échelle. Dans la seule année 2015, 50 GW de centrales à gaz ont été arrêtées, soit l'équivalent de 2/3 du parc nucléaire français.

-les investissements hors du solaire, de l'éolien et autres ENR deviennent extrêmement risqués, alors qu'investir dans les ENR est sûr et rémunérateur. Les prix de marché de l'électricité s'effondrent. Nous expliquerons ce phénomène de la façon la plus simple. Ces prix de marché sont conçus comme des indicateurs pour les investisseurs. Or il est patent que hors des Energies Nouvelles Renouvelables, tout investissement nouveau a une rentabilité pour le moins douteuse et non prévisible. En particulier, toute nouvelle centrale non ENR n'est pas assurée de vendre son courant. Donc les prix de marché ne peuvent que déconseiller ce type d'investissement : ils indiquent des prix de l'électricité très bas. Ils expriment par là qu'il n'y a pas beaucoup d'argent à ramasser, et

¹⁸ « Lignes directrices concernant les aides d'Etat ...à l'énergie pour la période 2014-2020 » JO de l'Union Européenne-28/6/2014-C200/1

beaucoup à perdre en bâtissant de nouvelles centrales électriques non ENR. Ils poussent à la fermeture des centrales électriques classiques et à l'interdiction de tout nouvel investissement en dehors des Energies Nouvelles Renouvelables. Tout ceci peut être retrouvé par des raisonnements économiques plus longs que nous ne ferons pas ici. La raison profonde de ces prix bas n'est pas la baisse récente des prix du pétrole et autres matières premières énergétiques, trop récente pour expliquer une tendance qui a commencé dès 2011.

Nous partageons l'analyse de l'Autorité de Concurrence européenne¹⁹ : les prix bas du marché de gros de l'électricité expriment l'impossibilité pour les sources d'électricité autres que les ENR de concurrencer celles-ci. Ils dissuadent, à juste titre, d'investir dans toute centrale électrique non ENR. Ils menacent l'équilibre financier des producteurs d'électricité en ne rentabilisant plus leurs investissements passés.

Le marché européen de l'électricité, basée sur la mise en concurrence des fournisseurs d'électricité ne fonctionne plus.

-Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes.

On constate :

- un mouvement important de fermetures de centrales électriques n'utilisant pas les Energies Nouvelles Renouvelables (ENR). Il est impossible de concurrencer les ENR du fait des aides.
- les investisseurs sont dissuadés d'investir ailleurs que dans les ENR.

L'Union Européenne a mis en place un processus qui conduit à 100% de production d'électricité à partir des énergies nouvelles renouvelables. Le problème de leur intermittence sera résolu par des « réseaux intelligents » additionnés de dispositifs de stockage d'électricité, dont la mise au point est proche. Les coûts de ces ENR baisse et continuera à baisser, ce qui contribuera à notre compétitivité. Notre indépendance énergétique, au moins pour l'électricité sera acquise. Notre lutte contre le réchauffement climatique sera réussie. Un Rapport de l'Agence de Maîtrise de l'Energie (Ademe) va dans ce sens.²⁰

Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles?

-Les peurs des dirigeants européens.

« Un nombre croissant d'Etats européens prennent des mesures pour sécuriser leurs fournitures d'électricité. Pour éviter des possibles « black-out », ils introduisent des mécanismes de capacité »²¹.

Eclairons l'affaire :

- black-out, en anglais (c'est la langue employée dans le texte ci-dessus que nous avons traduit) signifie « une période pendant laquelle la fourniture d'électricité est totalement arrêtée »²²
- un « mécanisme de capacité » signifie des aides aux centrales électriques non ENR.

Ainsi, un certain nombre d'Etats, dont des chantres des énergies renouvelables, l'Allemagne, le Danemark, le Portugal, l'Espagne, l'Italie, auxquels s'est joint la France estiment :

-que des risques réels à moyen et long terme de coupures d'électricité existent du fait de l'intermittence des renouvelables (solaire et éolien).

¹⁹ Commission Staff Working Document-Interim Report of the Sector Inquiry on Capacity Mechanisms-(2016)119 final

²⁰Ademe- Mix électrique -100% renouvelables? Analyses et optimisations-octobre 2015

²¹ European Commission-Competition- "State aid to secure electricity supplies"

²² Définition du dictionnaire anglais Collins, qui fait habituellement autorité.

-en conséquence, ils estiment indispensables de subventionner des centrales non rentables pour compenser l'intermittence du solaire et de l'éolien. L'expression technique de ces aides s'appelle « mécanismes de capacité ».

On constate que les dirigeants de ces pays ne font pas confiance aux « réseaux intelligents » et autre stockage d'électricité à moyen et à long terme pour résoudre la question de l'intermittence du solaire et de l'éolien. C'est-à-dire qu'ils ne croient pas au scénario, abondamment médiatisé décrit ci-dessus dans notre § « Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes ».

-Intervention de l'Autorité de Concurrence européenne.

L'Autorité de Concurrence européenne est dirigée par le (la) Commissaire à la Concurrence qui dispose de la puissante Direction Générale de la Concurrence.

Par une « mise en concurrence loyale entre les entreprises », elle contribue « à faire baisser les prix et à améliorer la qualité des biens et des services ». « Elle surveille ...les aides d'Etat », c'est-à-dire les subventions et autres privilèges. Pour qui connaît le milieu des affaires, c'est une des seules organisations que craignent les dirigeants des grandes entreprises, y compris Google. Elle peut infliger de gigantesques amendes ...et elle le fait.

Evidemment, l'augmentation des prix de l'électricité pour le consommateur européen, alors que les prix de marché baissent, ne pouvait qu'attirer son attention. Ces variations contraires dénotent un marché de l'électricité qui ne fonctionne plus. L'énormité des aides d'Etat, plus de vingt milliards d'euros par an pour la seule Allemagne, finit par paraître anormale, d'autant plus que leur baisse, ne parlons pas de leur suppression, ne fait l'objet d'aucune prévision chiffrée²³. Certes, les industries des ENR proclament leur compétitivité, mais pour n'importe quelle autorité de concurrence, une activité qui a besoin d'aides ne l'est pas. Nous savons que le Traité européen permet des aides d'Etat, mais celles-ci, pour une activité donnée ne peuvent devenir permanentes. Or, pour les ENR, elles datent dans certains pays, de plus de dix ans, sans prévision de disparition.

Pour l'Autorité de Concurrence européenne, la goutte d'eau (c'est un euphémisme) qui a fait déborder le vase fut la question des « mécanismes de capacité ». Ainsi, pour accompagner la promotion des énergies renouvelables, une forme supplémentaire de subventions, donc d'aides d'Etat allait se mettre en place, augmentant encore les prix pour les consommateurs ...et la confusion du marché européen de l'électricité.

L'Autorité de Concurrence décida d'abord de faire un état des lieux en interrogeant les responsables des Etats membres. Elle publia les résultats²⁴ et constata les peurs de black-out électriques cités plus haut. Elle mit ses conclusions provisoires en consultation publique. Chacun peut donner son avis.²⁵

Des mesures sont promises pour la fin de l'année.

-L'Allemagne : un combat de retardement.

L'Autorité de Concurrence européenne, et la législation correspondante sont souvent décrits comme d'inspiration anglo-saxonne et relevant du libéralisme correspondant. Cela n'est pas exact : l'organisation et les lois de la concurrence européennes sont d'inspiration allemande. Les dirigeants

²³ Lors de la réforme allemande de 2014 concernant les renouvelables, le Ministre compétent, Sigmar Gabriel a prévenu qu'il tenterait de stabiliser la surtaxe concernant les ENR, sans la baisser autrement que marginalement. Ce qui s'est produit.

²⁴ Voir le document cité note 20. La version anglaise est la seule complète.

²⁵ Y compris nos lecteurs, écrire à COMP-CAPACITY-INQUIRY@ec.europa.eu. Se dépêcher : date limite, 6/7/2016.

d'Outre Rhin savaient à quel contrôle ils s'exposaient si la Commissaire à la Concurrence européenne s'intéressait à leur processus de transition énergétique, leur fameuse Energiewende. Ils firent une dernière tentative pour l'éviter en demandant à la Cour de Justice européenne de déclarer que les aides aux énergies renouvelables ne relevaient pas des aides d'Etat (donc hors de contrôle de l'Autorité de Concurrence européenne). Pari osé, pari perdu :

Le 8 mai 2016, la Cour de Justice de l'Union Européenne a déclaré que ces aides étaient bien des Aides d'Etat. L'Autorité de Concurrence européenne a les mains libres pour s'intéresser de près à la politique d'aides aux énergies nouvelles renouvelables (ENR). Certes le Commissaire à l'Energie et la Direction Générale de l'Energie gardent, à Bruxelles, officiellement le dossier. Mais l'un et l'autre vont subir l'influence, pour ne pas dire plus de leurs collègues de l'Autorité de Concurrence.

-Les perspectives.

Nous ne connaissons pas (en juin 2016) les mesures que va préconiser, voire imposer, l'Autorité de Concurrence européenne. Il est exclu qu'un conflit éclate avec le Commissaire à l'Energie, car tout simplement ce dernier n'en a pas les moyens.²⁶ Il est vraisemblable que l'Autorité de Concurrence considérera :

-que l'essentiel est de remettre le marché de l'électricité sur les rails. Les mécanismes de capacité ne sont que des pis-aller.

-une idée fait son chemin : mettre en concurrence les énergies renouvelables entre-elles, c'est-à-dire en mélangeant les sources. Ainsi un projet solaire pourra être mis en concurrence avec un projet éolien.

En tout état de cause, la tendance sera d'une mise en concurrence plus poussée des énergies renouvelables et à la diminution des aides, financières ou non. Compte tenu des énormes enjeux financiers, des mesures brutales sont exclues. Aujourd'hui, solaire et éolien sont devenues principalement l'affaire de grandes entreprises et mobilisent des capitaux importants. Il suffit de lire la composition du Conseil d'Administration du Syndicat des Energies Renouvelables : EDF, Engie (ex. GDF Suez), Siemens, General Electric... M. Bal, Président de ce Syndicat voit les responsables de l'Autorité de Concurrence européenne comme des « Ayatollahs du libéralisme », qui rendront « toute planification » [des renouvelables] impossibles. La mise en concurrence entre elles des renouvelables (en mélangeant les filières, par ex. solaire contre éolien) « réduirait à néant ...les filières industrielles que les entreprises ont bâties ».

Il serait plus difficile d'imaginer un discours montrant mieux que solaire et éolien ont toujours besoins de subventions et de privilèges. Donc ils ne sont toujours pas compétitifs. Mais aujourd'hui, les industries correspondantes vont être amenées à en trouver le chemin.

-L'épée de Damoclès : la réclamation d'une compagnie espagnole.

Le 15 juin 2016, la Compagnie d'électricité Union Fenosa a annoncé qu'elle réclamait à l'Etat espagnol un dédommagement de 400 millions d'euros pour distorsions de concurrence en faveur des énergies renouvelables. L'Etat espagnol a provoqué des surcapacités alors que la demande d'électricité diminuait.

Union Fenosa estime que ces aides ne sont pas légales. Rappelons que leur base juridique impose que ces aides « n'altèrent pas les conditions des échanges dans un sens contraire à l'intérêt général ».

²⁶ Contrairement à ce qu'annonce Energypost du 11/5/2016

Le raisonnement des dirigeants d'Union Fenosa est probablement que les aides aux renouvelables amènent la non-rentabilité de centrales électriques payées en dernier ressort par les consommateurs. Elles altèrent donc les échanges dans un sens contraire à l'intérêt général.

Un pays extérieur à l'Union Européenne vient d'illustrer de manière éclatante la démarche d'Union Fenosa. La Suisse n'est pas tenue de se plier à la législation européenne, mais sa position centrale l'a amenée à se rallier aux règles du marché électrique européen. Or, le développement des renouvelables menaçait l'équilibre financier du parc hydroélectrique suisse, pilier du secteur électrique local, et payé, en dernier ressort par l'ensemble du peuple helvétique. Le Gouvernement de Berne a décidé, pour des raisons d'intérêt général, de stopper la mise en œuvre du marché de l'électricité suisse. Sans entrer dans les détails, les mesures prises garantissent l'écoulement de l'électricité d'origine hydraulique, et donc, *de facto*, ne peuvent que limiter l'apport des renouvelables.²⁷

L'initiative d'Union Fenosa, si elle va à son terme, conduira à la saisine de la Cour Européenne de Justice. L'exemple suisse, même extérieur à l'Union, montre que la cause est plaidable. Un arrêt de la Cour Européenne de Justice condamnant les aides aux renouvelables serait catastrophique pour le secteur. Or l'initiative d'Union Fenosa peut être imitée par toute entité ayant un intérêt dans le domaine, par exemple n'importe quelle association de consommateurs.

Les aides aux renouvelables dans l'Union Européenne, du fait de leur impact sur des investissements déjà réalisés et payés par l'ensemble des consommateurs sont entrées dans une période d'insécurité juridique.

En conclusion :

Devant des résultats peu probants, un impact de plus en plus important sur les prix aux consommateurs et les dysfonctionnements du marché de l'électricité européen, l'Autorité de Concurrence européenne a décidé de peser de tout son poids sur la politique d'aides aux énergies renouvelables (ENR).

Pour ces dernières l'épreuve de vérité concernant leur compétitivité, coûts directs et indirects, s'approche.

Leur avenir est en jeu.

²⁷ Cf. Le Temps-"Ce marché dont plus personne ne veut"-9/5/2016

